

tres", ils seraient plus à l'aise pour ne pas laisser fouler aux pieds les réclamations des catholiques.

Il ne faut pas l'oublier, il y a deux sortes de politique. Il y a la politique de parti : dans celle-là, notre Fédération ne s'engagera pas, elle aura, nous l'espérons, dans ses rangs des libéraux, des conservateurs, des nationalistes, etc., Il y a en plus —et plus haut—une politique générale qui traite des grands intérêts d'une nation et d'une race : celle-là, les bons citoyens d'un pays ne peuvent pas s'en désintéresser. Mgr McFaul, que nous nous plaçons à citer, illustre ainsi cette doctrine.

Il y a quelques années, on introduisit un bill à la Législature de New Jersey. La rédaction en était ambiguë, et, dans la suite, on aurait pu imposer la taxe aux écoles catholiques. Je priai quelques catholiques influents de changer la phraséologie de la mesure. La réponse fut ainsi formulée : "Nous n'avons pas l'intention de taxer vos écoles; ce bill a été rédigé par un savant avocat de Newark, et il sera voté sous sa forme actuelle". Immédiatement, je fis convoquer le bureau exécutif de la Fédération constituée dans cet Etat. On nomma un comité d'Irlandais et d'Allemands, les uns démocrates, les autres républicains. Tous se rendirent auprès du chef qui commandait la majorité de la Chambre et ils lui dirent : "Nous représentons les sociétés catholiques fédérées de l'Etat; nous sommes opposés à la phraséologie de ce bill; nous en demandons le changement; autrement, nous retournerons à nos sociétés auxquelles nous ferons rapport". Quelle fut la réponse? "Messieurs, pour l'amour du Ciel, n'éveillez pas ce nid d'abeilles. Quels changements désirez-vous, nous serons très heureux de vous les accorder."

Voilà la politique de la Fédération. Il est grandement temps que nous fassions usage de notre titre de citoyens pour faire valoir nos droits.

Au surplus, M. l'abbé J.-A.-M. Brosseau, que nous aimerions à lire plus souvent, surtout dans la REVUE CANADIENNE, a fort bien fait ressortir l'avantage que nous trouverions dans la Fédération pour détruire les mauvais effets de cet esprit de parti qu'on cultive chez nous, hélas, comme en serre chaude ⁽¹⁾.

Depuis longtemps, écrit-il, on gémissait avec raison sur les effets désastreux de cette plaie fatale qui s'appelle l'esprit de parti : cet esprit de parti

(1) Voir la *Nouvelle France* de juillet 1909, p. 290.